



**HAL**  
open science

## Grade Master - Diplôme de formation approfondie en maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme de formation approfondie en maïeutiques. 2016, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02042001

**HAL Id: hceres-02042001**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042001v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de master

## Diplôme d'état de sage-femme

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de la santé et du sport

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La formation approfondie en sciences maïeutiques (FASMa) en vue du Diplôme d'état de sage-femme (conférant le grade de master) est organisée en quatre semestres et est assurée par l'école de sages-femmes du CHRU (centre hospitalier régional universitaire) de Besançon. La validation des quatre semestres confère l'acquisition de 120 crédits européens (european credit transfer system - ECTS).

Les objectifs scientifiques et professionnels sont caractérisés par l'acquisition de connaissances scientifiques et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

La formation a pour objectifs l'acquisition de connaissances scientifiques, l'acquisition de connaissances pratiques et cliniques (stages), une formation à la démarche scientifique, l'apprentissage du travail en équipe pluridisciplinaire, une sensibilisation au développement professionnel continu (évaluation des pratiques professionnelles et approfondissement continu des connaissances).

Les études sont organisées sous forme d'enseignements en tronc commun et de parcours personnalisés.

Les enseignements ont pour but d'acquérir les compétences et de fonder sa pratique sur des bases scientifiques.

Les enseignements comprennent des enseignements théoriques, pratiques et cliniques ainsi que des stages. Les stages et leur valorisation en ECTS sont définis par domaine (prénatal, per-natal, postnatal, suivi gynécologique/contraception) sur la base du référentiel métier et compétences de la sage-femme (2010). Un carnet de stage définit les objectifs spécifiques de chaque stage. Un stage d'une durée d'un semestre temps plein est organisé au cours du 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> semestre du 2<sup>ème</sup> cycle. Le parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement (UE) librement choisies (UELC) parmi les formations dispensées à l'université. L'Ecole de sages-femmes de Besançon a créé une UELC interne à la formation.

Les orientations nationales prévoient l'organisation des études selon les principes suivants : semestrialisation, équilibre d'heures entre cours magistraux (CM), travaux pratiques (TP) et travaux dirigés (TD), mutualisation des enseignements entre filières de santé, développement de méthodes pédagogiques innovantes-simulation, appel aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), offre d'UELC universitaires dans le cadre d'un parcours personnalisé, enseignement sur site ou à distance, enseignement du C2i et certification, attestation AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence), formation à la gestion des risques, enseignement de langue vivante étrangère. Une période d'étude est possible à l'étranger.

Une évaluation des connaissances et compétences, est organisée par semestre. Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) est organisé au cours du dernier semestre. Le diplôme est délivré si les enseignements, les stages, le CSCT sont validés et le mémoire soutenu avec succès.

La formation est dispensée en école de sages-femmes rattachée au CHRU et à l'université qui délivre le Diplôme d'état de sage-femme. La convention CHRU-Université de Franche-Comté - UFC a créé un partenariat entre l'unité de formation et de recherche sciences médicales et pharmaceutiques (UFR SMP) et l'école de sages-femmes de Besançon ; le département pédagogique et les missions de l'Université de Franche-Comté - UFC y sont énoncés.

### Synthèse de l'évaluation

La FASMa, en vue du Diplôme d'état de sage-femme (grade master) délivré par l'Université de Franche-Comté - UFC à Besançon, tient compte en grande partie des orientations proposées dans le cadre de la réforme (arrêté du 11 mars 2013) et s'appuie sur le référentiel métier et compétences avec l'énoncé des huit compétences prioritaires à acquérir.

L'organisation générale du cursus est cohérente. Elle prévoit une semestrialisation des enseignements en quatre semestres avec une alternance théorique et clinique (stages). Les mutualisations d'enseignement entre filières de santé sont recherchées, notamment avec la 1<sup>ère</sup> année du master *Santé publique et environnement (SPE)* et le diplôme universitaire d'éthique, et dans le cadre de l'enseignement en méthodologie de recherche.

Le principe des UELC est mis en place sans identifier les choix des étudiants ni l'offre globale universitaire aux étudiants sages-femmes. La formation au C2i niveau 2 fait partie des UELC. Tous les étudiants devraient cependant pouvoir valider le C2i.

L'évaluation met en évidence de manière pertinente le renforcement de la formation à la méthodologie de recherche.

L'accompagnement des étudiants dans la préparation de leur mémoire de fin d'étude s'effectue très en amont et de façon optimisée. La formation à l'anglais se fait en auto-formation à partir de la plateforme « Rosetta stone » (40 heures). L'adaptation de ce dispositif aux objectifs de formation d'un niveau master mériterait d'être évaluée.

Les méthodes pédagogiques développées sont l'apprentissage au raisonnement clinique (ARC), les ECOS (examens cliniques objectifs structurés), le livret d'évaluation des actes et compétences. Sont mentionnés uniquement les projets quant à l'apprentissage par la simulation à initier au centre de simulation de l'Université de Franche-Comté - UFC (UFR SMP). Au vu des faibles effectifs des promotions, la diminution des heures de CM au profit des TD et TP dans les UE de tronc commun pourrait être bénéfique.

La politique générale des stages est conforme à la réglementation. La répartition des types de stages s'appuie judicieusement sur le référentiel métier et compétences avec la possibilité d'un parcours personnalisé. Le dossier d'évaluation donne à voir une grande attention aux conditions de stage par contractualisation (convention de stage CHRU/charte). L'appréciation par les étudiants et les professionnels des outils pédagogiques et de la qualité des stages ne fait cependant pas encore l'objet d'une évaluation écrite et anonyme. L'existence d'une commission de stage ou référents en charge des stages, ainsi que les modalités de traitement des offres et des besoins sur le territoire pourrait faire l'objet d'une transmission à ce sujet.

L'information sur le dispositif de l'UFR SMP en matière de mobilité Internationale est transmise. L'évaluation propre à la formation de sage-femme n'est pas déclinée. Il serait pertinent d'identifier le nombre d'étudiants sages-femmes ayant pu en bénéficier et les conditions d'accès dans le cadre de leur cursus. Il serait également important d'évaluer le nombre d'étudiants faisant le choix d'un parcours recherche ainsi que la présentation des laboratoires et écoles doctorales. L'appui sur le développement de l'exercice libéral des sages-femmes et de la coopération avec les autres professionnels sur le territoire reste également à mentionner.

Enfin, les dispositifs d'autoévaluation des formations mis en place par l'Université de Franche-Comté - UFC ne semblent pas concerner la FASMa. Les moyens administratifs affectés à la gestion de la formation, ainsi que l'instance assurant le conseil de perfectionnement pour un pilotage participatif et universitaire, restent à décrire.

#### Points forts :

- Le processus d'application de la réforme des études est engagé.
- Les modalités d'examen font l'objet d'une description claire et précise par année d'étude.
- Politique des stages : les convention et outils pédagogiques sont très précis.
- L'accompagnement et le suivi des étudiants dans la préparation du mémoire de fin d'étude (démarche scientifique) sont pertinents.
- L'information sur les connaissances et les compétences attendues à l'issue de la formation est fournie aux étudiants.
- La formation est personnalisée du fait des effectifs (*numerus clausus* = 26).
- Le taux de réussite au diplôme est de 100 %.

#### Points faibles :

- Eloignement du cadre réglementaire (validation de l'UE pharmacologie, validation du C2i niveau 2 métiers de la santé, attribution des ECTS par UE, choix des ULC, équilibre CM/TD).
- Moyens administratifs de gestion et le conseil de perfectionnement non identifiés.

- Mode d'utilisation de l'espace numérique par les enseignants et étudiants non transmis.
- Suivi du nombre des étudiants optant pour un parcours recherche, ainsi que la participation des étudiants bénéficiant de la mobilité internationale non identifiés.

**Conclusions et recommandations :**

L'Ecole de sages-femmes de Besançon est engagée dans le processus d'application de la réforme (« universitarisation »). La mutualisation des enseignements est recherchée. Les enseignants issus du milieu professionnel sont nombreux, l'enjeu est de gagner en cohérence par l'identification de responsables universitaires d'UE, chargés de l'évaluation. Ceci pourrait faire partie du rôle du département pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Les projets en simulation au centre de simulation de l'Université de Franche-Comté - UFC (UFR SMP), l'utilisation de l'espace numérique de l'UFR SMP, le développement des objectifs et des moyens grâce au partenariat entre les UFR (unités de formation et de recherche) et les CHRU de Besançon/Dijon devraient être des atouts supplémentaires d'évolution pour une qualité de formation.

Le mode d'exercice des sages-femmes qui évolue (augmentation de l'activité libérale et coopérations professionnelles) serait à prendre en compte, en envisageant notamment l'évolution de la valorisation des stages en semaines/ ECTS (pré, per, postnatal, suivi gynécologique).

Des liens avec les professionnels du territoire Franche-Comté/Bourgogne, l'école de sages-femmes de Bourgogne et les UFR de Besançon/Dijon seraient à renforcer dans le cadre de la ComUE et de la réforme des collectivités territoriales.

## Analyse

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>L'information sur les connaissances et les compétences attendues à l'issue de la formation est fournie aux étudiants au cours du cursus en FASMa. L'information pourrait être complétée par la diffusion du référentiel métier et compétences.</p> <p>L'organisation générale du cursus est cohérente et l'articulation entre les deux années du cursus fluide. Au vu des faibles effectifs des promotions, la diminution des heures de CM au profit des TD et TP dans les UE de tronc commun serait bénéfique.</p> <p>Les règles de validation sont clairement définies. Les étudiants sont particulièrement accompagnés dans la réalisation du mémoire de fin d'études. L'élaboration du protocole est soutenue par la demande de travaux écrits et oraux réguliers et évalués. L'information fournie aux étudiants est claire, synthétique et précise.</p>
<p>2- Mutualisations et acquisition des compétences additionnelles</p>	<p>La mutualisation des enseignements avec l'UFR SMP est engagée. La mutualisation dans les UE du tronc commun reste cependant limitée. Il reste difficile d'identifier à quel moment l'UE de pharmacologie fait l'objet d'une évaluation. Le nombre d'ECTS attribué aux UE du tronc commun ne correspondent pas toujours à la plage fixée par la législation. Le contenu de la formation au C2i niveau2 et des conditions de certification sont présentés. Le C2i est proposé sous forme d'UELC ; cependant tous les étudiants devraient pouvoir le valider. Le nombre d'étudiants ayant opté pour cette formation et certification serait à préciser.</p> <p>La formation à l'anglais se fait uniquement en enseignement à distance ou e-learning (via une plateforme). L'adaptation de ce dispositif aux objectifs d'un niveau master mériterait d'être évaluée. Quant au choix des UELC, il reste difficile d'identifier les choix possibles par les étudiants. Une UE dite optionnelle est en fait obligatoire et semble freiner l'inscription à d'autres UE.</p>

3- Politique des stages	<p>La politique générale des stages mise en place est conforme à la réglementation. La répartition des types de stages s'appuie judicieusement sur le référentiel métier et compétences.</p> <p>Le dossier transmis par l'établissement donne à voir une grande attention aux conditions de stage par contractualisation (convention de stage CHRU/charte). La charte a le mérite de bien préciser la répartition des rôles dans l'encadrement académique et professionnel du stagiaire ; les engagements de chacun des acteurs tout au long du stage ; les outils d'évaluation des compétences de l'étudiant par l'utilisation du livret de compétence.</p> <p>Les choix en répartition d'ECTS et par conséquent de valorisation des activités pré, per et postnatales, en suivi gynécologique/contraception, au regard du texte réglementaire ne sont pas argumentés. Ces choix mériteraient d'être mis en lien avec les besoins futurs du territoire (mode d'exercice des sages-femmes).</p>
<b>POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIO-ECONOMICO-CULTUREL</b>	
4- Positionnement de la formation	<p>La convention CHRU-Université de Franche-Comté - UFC a créé un partenariat entre l'UFR SMP et l'Ecole de sages-femmes de Besançon. L'école constitue actuellement la seule formation en maïeutique de la région Franche-Comté. Au vu des effectifs modestes, un rapprochement avec l'Ecole de sages-femmes de Dijon dans le cadre de la ComUE et de la réforme des collectivités territoriales (financeurs de ces formations) paraît souhaitable.</p> <p>Le parcours recherche n'est pas explicitement identifié pour les étudiants sages-femmes dont le nombre s'y engageant annuellement reste à évaluer. L'environnement en termes de laboratoire et d'écoles doctorales n'est pas présenté. L'environnement professionnel ne fait pas non plus l'objet d'une analyse.</p>
5- Partenariats	<p>Malgré une information des partenariats correspondant au dispositif de l'UFR SMP en matière de mobilité Internationale, l'évaluation propre à la formation sage-femme sur cette activité reste à faire. Il serait pertinent d'identifier le nombre d'étudiants sages-femmes ayant pu en bénéficier et les conditions d'accès dans le cadre de leur cursus. L'appui sur le développement de l'exercice libéral des sages-femmes et de la coopération avec les autres professionnels sur le territoire reste également à mentionner. L'évolution de l'exercice des sages-femmes devrait avoir des conséquences sur la formation initiale.</p>
<b>INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE D'ETUDES</b>	
6- Eléments concernant la poursuite d'études et l'insertion professionnelle	<p>Un système d'enquête annuelle « efigip » sur l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés permet le suivi des étudiants. Le taux de diplômés de 2009 à 2013 est de 100 % sur un effectif de 20 à 25. Si la poursuite d'études en doctorat reste sporadique, la dernière année reportée (2012-2013) est encourageante (au moins 8 % de la promotion). L'analyse des taux d'insertion proposée indique que quasiment tous les diplômés cherchant à exercer une activité trouvent un emploi dans les trois mois suivant l'obtention de leur diplôme.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
7- Eléments du pilotage	<p>La composition du conseil technique de l'école de sages-femmes et des jurys est mentionnée de manière globale. Les responsables d'UE théorique ou clinique, les responsables d'année ne sont pas identifiés. Il est noté un nombre d'enseignants très important avec des interventions de courte durée. Les trois quarts sont issus du milieu professionnel ; le quart restant est issu du milieu académique sans que l'on puisse préciser leur appartenance (établissement d'origine, section CNU ((conseil national des universités), etc.)</p> <p>Les modalités de fonctionnement des instances universitaires et hospitalières restent à décrire. Le conseil technique s'apparente à un conseil de gestion ; le rôle et le fonctionnement du conseil de perfectionnement prévu par la convention reste à présenter. Les acteurs universitaires et le processus d'amélioration de la qualité de la formation restent à préciser. Les moyens administratifs affectés à la gestion de la formation ne sont pas décrits même si on les devine en partie mutualisés avec ceux de l'UFR SMP et de l'Université de Franche-Comté - UFC.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
8- Effectifs et suivi	<p>Les informations concernant le suivi des diplômés sont insuffisantes : seul un très bon taux de réussite en fin de FASMa1 et 2 (FASMa 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) sur les deux dernières années (quasi 100 %, un seul étudiant en tout ne validant pas sa FASMa2) est renseigné.</p>



# Observations de l'établissement

Liste des formations du **champ des Sciences de la Santé et du Sport** ne faisant pas remonter d'observations sur le rapport rendu par l'HCERES :

Autres	Etudes de maïeutique - Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques
Autres	Etudes de médecine - Diplôme de formation approfondie en sciences médicales
Autres	Etudes de médecine - Diplôme de formation générale en sciences médicales
Autres	Etudes de pharmacie - Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques
Autres	Etudes de pharmacie - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
Autres	PACES
L	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
LP	Développement social et médiation par le sport
LP	Dosimétrie et Radioprotection médicales
LP	Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique
LP	Méthodologies pour le diagnostic moléculaire et cellulaire
LP	Réfraction, analyse et prise en charge du déficit visuel

Fait à Besançon, le 30 juin 2016



Le Président

*Jacques Bahi*  
 Jacques BAHY